

L'enseignement à Genève

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

B2. Elèves du réseau d'enseignement prioritaire (REP)

Le **réseau d'enseignement prioritaire (REP) genevois** a été mis en place à l'école primaire en 2006 afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire. En 2016, le REP était composé de 29 écoles (constituant 13 établissements du primaire), ce qui représentait un peu plus de 19% des élèves scolarisés à l'école primaire. Toutefois, en raison de plusieurs regroupements successifs d'écoles par la diminution du nombre d'établissements, la cohérence initiale entre la typologie des établissements et des écoles n'était plus observée. Aussi, la Direction générale de l'enseignement obligatoire a décidé de catégoriser le REP non plus dans une logique d'établissement mais d'école à partir de la rentrée 2017, et a créé une troisième catégorie d'« écoles proches du REP » pour diminuer les effets de seuils. Sept écoles sont sorties du REP à la rentrée 2017 compte tenu de l'évolution de leur population scolaire au cours des deux dernières années, deux d'entre elles étant passées dans la catégorie « proches du REP ». Les données les plus récentes présentées dans cette fiche sont celles du 31 décembre 2016 (année scolaire 2016-17), mais la situation est également examinée avec la catégorisation en vigueur à la rentrée 2017.

Les écoles du REP bénéficient de mesures particulières pour offrir aux élèves de milieu défavorisé de bonnes conditions d'enseignement et compenser ainsi certains désavantages sociaux (l'environnement familial dans les milieux modestes étant a priori plus éloigné de la culture scolaire) : meilleur taux d'encadrement induisant environ 2 élèves de moins par classe (voir la fiche **C2. Taille et structure des classes au primaire**), meilleure dotation en enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP), plus grande présence d'éducateurs. Les écoles proches du REP bénéficient également de ressources supplémentaires, mais dans des proportions moindres que pour le REP.

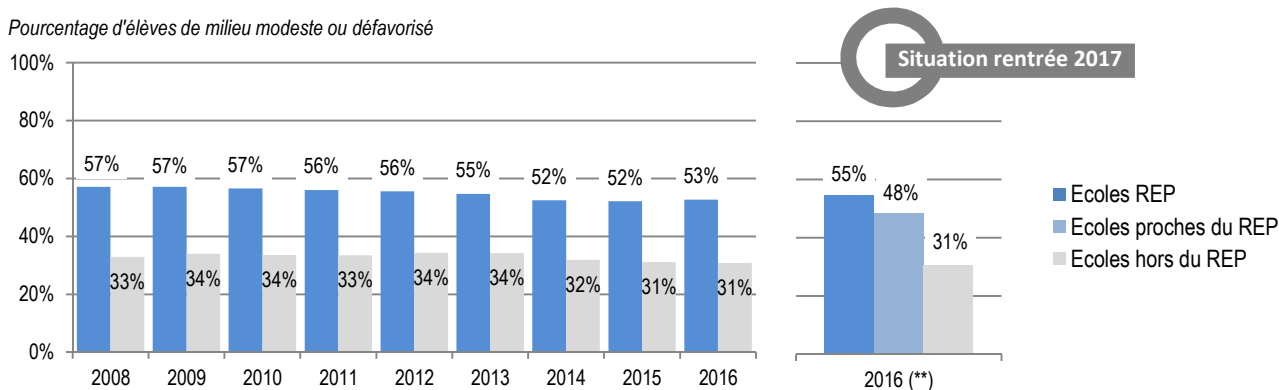
Durant l'année scolaire 2016-17, certaines écoles du REP se sont éloignées du seuil de 55% d'élèves de milieu modeste ou défavorisé

Lors de la mise en place du dispositif, le critère fixé pour entrer dans le REP était qu'un établissement devait accueillir au moins 55% d'élèves dont les parents étaient de catégorie socioéconomique modeste ou défavorisée (ouvriers et « divers/sans indication », cette dernière catégorie regroupant notamment les élèves dont les parents sont au chômage, requérants d'asile, etc., voir **Pour comprendre ces résultats**).

Depuis la mise en place du dispositif, la proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé a évolué au fil des années, passant globalement pour l'ensemble des écoles du REP de 57% en 2008 à 55% en 2012, alors qu'elle restait stable hors du REP aux alentours de 34%. Ceci est notamment lié au fait qu'au cours de la période, le REP s'est agrandi avec de nouvelles écoles présentant des caractéristiques sociales un peu moins défavorables que les écoles entrées les premières dans le dispositif, ce qui a eu nécessairement un impact à la baisse sur la proportion moyenne d'élèves de milieu modeste au sein du REP.

B2.a Proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé*, selon le type d'école (REP/hors du REP), 2008 à 2016

Pourcentage d'élèves de milieu modeste ou défavorisé



* Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers/sans indication ».

** Selon la catégorisation en vigueur depuis la rentrée 2017.

Source: SRED/nBDS, état au 31/12.

Entre 2012 et 2016, une nouvelle baisse de 3 points a concerné les deux types d'écoles, la proportion d'élèves de milieu modeste atteignant en moyenne 53% en 2016 dans le REP et 31% hors du REP (voir **B2.a**). Les écoles bénéficiant du dispositif du REP étant restées les mêmes au cours de la période, ce sont probablement les mêmes facteurs de baisse de la proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé qui ont été à l'œuvre au sein du REP et hors du REP. Il faut d'ailleurs relever que la baisse de la proportion d'élèves de milieu modeste s'observe de manière générale dans l'ensemble de la scolarité obligatoire (voir la fiche **B1. Diversité sociale et linguistique des élèves du public**).

Un premier facteur de baisse pourrait être lié au changement de processus de la collecte des informations relatives aux nouveaux élèves (souvent étrangers et/ou allophones). Celle-ci est confiée depuis la rentrée 2013 aux directions d'établissement, et leur plus grande proximité avec les parents d'élèves a fait diminuer le nombre d'élèves pour lesquels la profession et catégorie sociale des parents n'étaient pas renseignées (« divers/sans indication »). Ces élèves étant traditionnellement inclus dans la catégorie des « élèves de milieu modeste ou défavorisé », une meilleure collecte de l'information a eu pour effet de faire diminuer mécaniquement la part de cette dernière (quand bien même la composition sociale réelle de la population scolaire n'aurait pas changé).

La composition sociale des établissements (qu'ils fassent ou non partie du REP) peut également être affectée ponctuellement par la modification des flux migratoires qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Au cours des années récentes, on peut citer, à titre d'exemple, l'arrivée de migrants portugais en raison de la crise économique frappant leur pays, les fluctuations des arrivées et retours de Suisses en général plus aisés socialement, l'augmentation des arrivées de requérants d'asile du fait des tensions en Afrique et en Syrie, puis leur ralentissement en raison de la fermeture partielle de la route des Balkans reliant le Proche et Moyen-Orient à l'Europe [source : *Bilan et état de la population du canton de Genève*, OCSTAT].

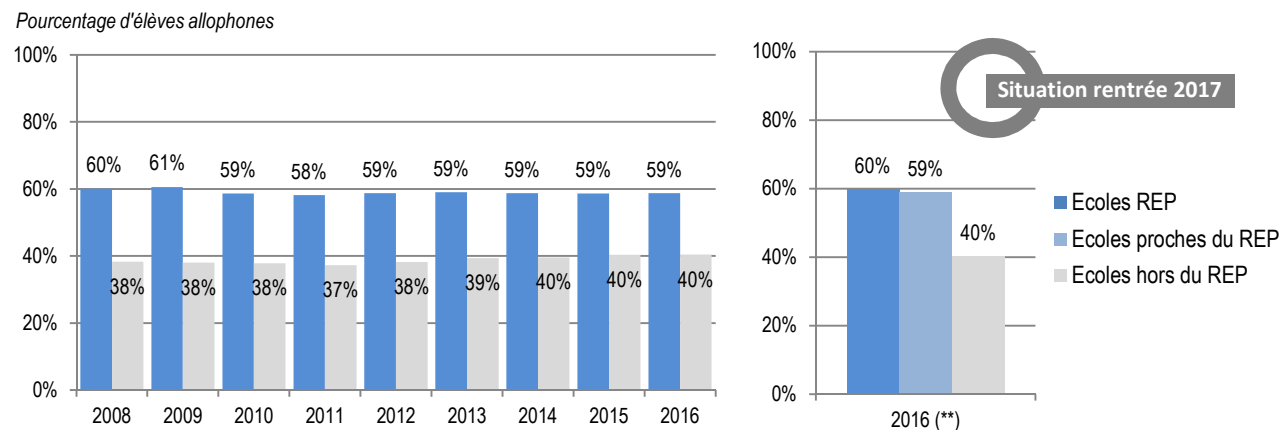
Sept écoles du REP ont ainsi vu évoluer la composition sociale de leur population scolaire depuis leur entrée dans le dispositif, probablement en raison de la gentrification du quartier ou du bassin de recrutement de l'école. S'étant éloignées du seuil de 55% d'enfants de milieu modeste à la fin de l'année 2016 ainsi que l'année précédente, cinq de ces écoles sont totalement sorties du REP à la rentrée 2017 (Allobroges, Europe, Plantaporrêts, Aïre et Bourquin). Deux écoles sont par ailleurs entrées dans la catégorie « écoles proches du REP » à la rentrée 2017, catégorie qui affichait au 31 décembre 2016, globalement, une proportion moyenne de 48% d'enfants de milieu modeste.

Un lien fort entre la première langue parlée et le milieu social, mais qui tend à se modifier

Le milieu social des élèves est, à Genève, fortement lié à la nationalité et à la première langue parlée. Dans l'enseignement public, les élèves ayant une autre langue que le français comme première langue parlée sont plus souvent issus de milieu modeste ou défavorisé, comparativement aux élèves francophones. Aussi, la première langue parlée est un critère secondaire utilisé pour catégoriser les écoles REP lorsque la proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé de l'établissement scolaire est légèrement sous le seuil requis. C'est pourquoi il n'est pas surprenant de trouver dans les écoles du REP une proportion particulièrement importante d'élèves allophones.

On observe une certaine stabilité de la proportion d'élèves allophones au sein du REP depuis 2010 (aux alentours de 59%), alors qu'elle augmente dans les établissements hors du REP (passée de 37% à 40% entre 2011 et 2016) (voir **B2.b**). Cette évolution est probablement en lien avec le fait que, depuis le début des années 2000, avec le développement économique du canton, l'arrivée de personnes hautement qualifiées s'est accélérée alors que celle des personnes peu qualifiées a ralenti [source : *Population du canton de Genève selon l'origine et le statut migratoire*, OCSTAT, avril 2017].

B2.b Proportion d'élèves allophones*, selon le type d'école (REP/hors du REP), 2008 à 2016



* Elèves ayant une autre langue que le français comme première langue parlée.

** Selon la nouvelle catégorisation des écoles depuis la rentrée 2017.

Source: SRED/nBDS, état au 31/12.

La part d'élèves de milieu modeste ou défavorisé parmi les allophones a ainsi diminué entre 2008 et 2016 dans les deux types d'écoles (celle-ci étant passée de 51% à 45% hors du REP, et de 70% à 64% dans les écoles du REP), tandis qu'a augmenté celle des élèves issus des classes moyennes ou supérieures (voir la fiche **B1. Diversité sociale et linguistique des élèves du public**).

Diversité de situations au sein du REP

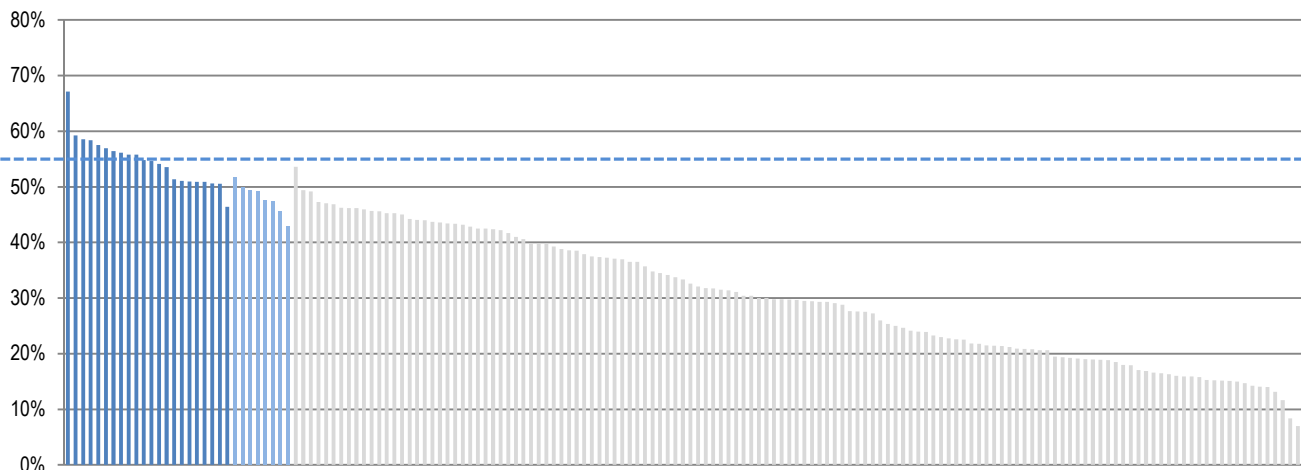
Il faut également relever que le REP n'a jamais été un ensemble totalement homogène. Au 31 décembre 2016, les écoles qui font partie du REP à la rentrée suivante accueillent une population composée de 46% à 67% d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé (voir **B2.c**) et de 40 à 73% d'élèves allophones (voir **B2.d**). Par ailleurs, comme chaque année scolaire, quelques écoles n'appartenant pas au REP accueillent une proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé très proche – voire supérieure – à celle de certaines écoles qui sont en REP à la rentrée 2017 (voir **B2.c**). Ceci est en partie dû au fait qu'il s'agit d'une photographie une année donnée, et que la proportion peut varier d'une année à l'autre en fonction des arrivées et départs des élèves et de la construction de nouveaux bâtiments d'habitation. Pour des raisons de stabilité, une école ne sort du REP que si la composition sociale de sa population scolaire se modifie durablement. L'école qui n'accueillait que 46% d'élèves de milieu modeste ou défavorisé au 31 décembre 2016 fait toujours partie du REP à la rentrée 2017, car elle en accueillait en moyenne 56% sur les trois années 2014 à 2016 (voir **zoom du B2.c**).

Il faut également souligner que certaines écoles ont de très faibles effectifs, inférieurs à 50 élèves comme Russin, Gy, Jardins du Rhône ou De-Montfalcon, voire inférieurs à 30 comme à Ranches-Village. Dans ces écoles, un à deux élèves de milieu modeste ou défavorisé en plus ou en moins, peut faire varier le taux d'élèves de milieu modeste de 3 à 7 points de pourcentage, notamment entre le 15 novembre (date à laquelle se prennent les décisions relatives au REP) et le 31 décembre (date des statistiques officielles et stabilisées).

B2.c Proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé* selon l'école, 2016 et moyenne sur trois ans (2014, 2015, 2016)

■ 2016

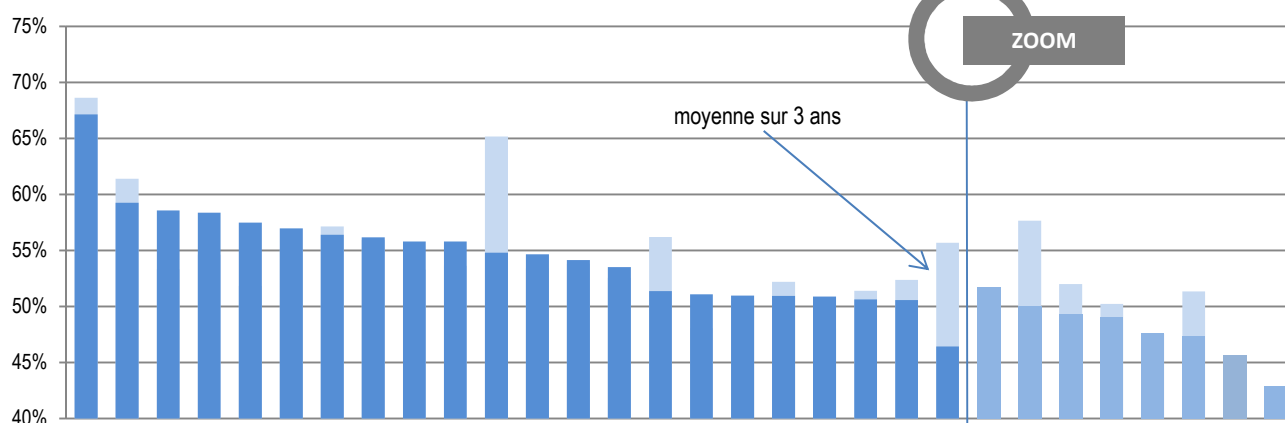
% d'élèves de milieu modeste ou défavorisé



Situation à la rentrée 2017 : ■ Ecoles REP ■ Ecoles proches du REP ■ Ecoles hors du REP

■ Zoom sur les écoles REP et proches du REP, 2016 et moyenne sur trois ans (2014, 2015 et 2016)

% d'élèves de milieu modeste ou défavorisé



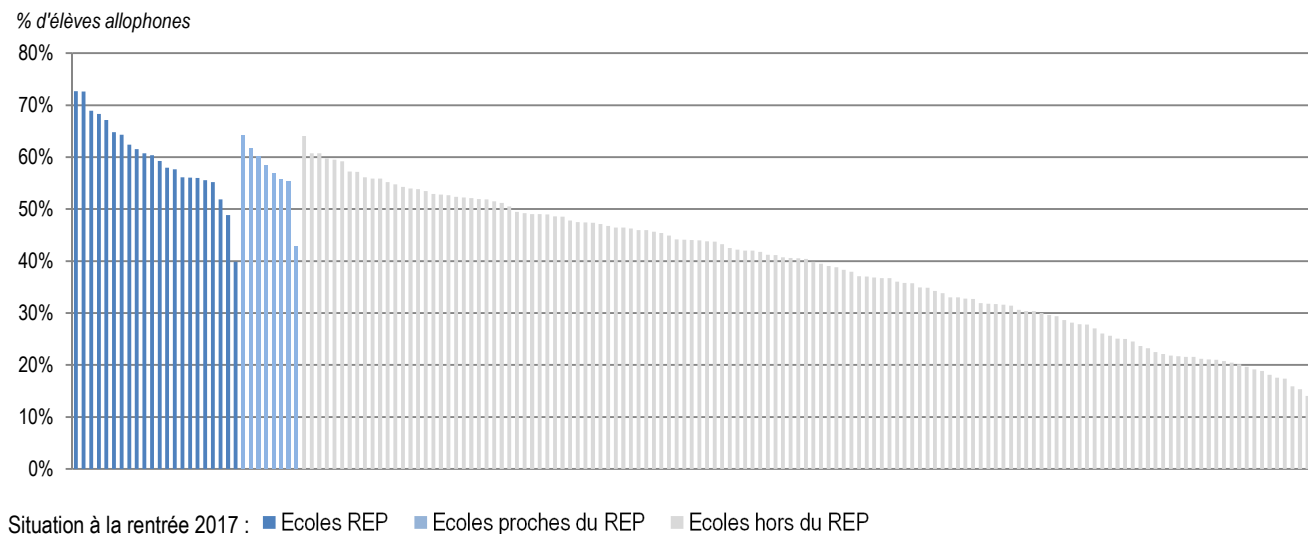
N.B. Le graphique ne concerne que les écoles se trouvant, à la rentrée 2017, dans le REP ou dans la catégorie « proche du REP ».

Lecture : Sur le graphique du zoom apparaît le pourcentage observé au 31 décembre 2016 (bleu plus foncé) et la moyenne sur les trois dernières années (bleu plus clair). L'école indiquée par la flèche affiche ainsi une proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé égale à 46% au 31 décembre 2016, et égale à 56% en moyenne sur les trois années 2014 à 2016.

Source: SRED/nBDS, état au 31/12.

De même, on observe un continuum entre les écoles du REP et celles hors du REP en ce qui concerne la proportion d'élèves allophones accueillis qui, rappelons-le, est un critère pris en considération lorsque la proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé est légèrement sous le seuil requis. Un certain nombre d'écoles qui sont dans la catégorie « proches du REP », voire hors du REP à la rentrée 2017, scolarisaient au 31 décembre 2016 davantage d'élèves allophones que certaines écoles du REP (voir **B2.d**).

B2.d Proportion d'élèves allophones* selon l'école, 2016



Source: SRED/nBDS, état au 31/12.

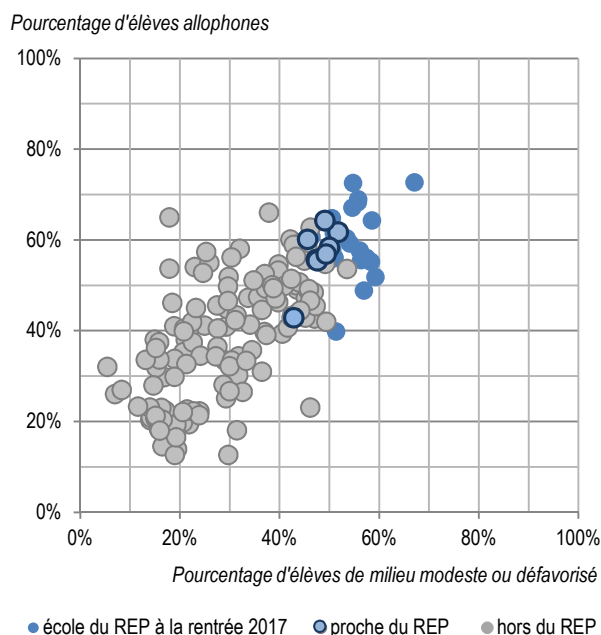
Quand on cumule ces deux critères, à savoir la part d'élèves de milieu modeste ou défavorisé et celle d'élèves allophones, on observe que les écoles du REP se démarquent globalement de la plupart des autres écoles avec des proportions plus élevées de ces deux catégories d'élèves (voir **B2.e**).

Être allophone n'a évidemment pas la même signification pour tous les élèves. La maîtrise de la langue d'enseignement est bien sûr nécessaire pour les apprentissages, mais les difficultés des élèves sont accrues lorsque cela est cumulé à un milieu familial modeste, ayant souvent une distance culturelle plus importante avec les attentes de l'école.

Ces caractéristiques conjuguées ont inévitablement une influence sur l'entrée dans le « métier d'élève » et dans l'apprentissage de l'écrit. On sait par ailleurs que les élèves qui cumulent le fait d'être allophone et celui d'être de milieu modeste ont moins souvent fréquenté une structure de la petite enfance, dont on connaît le rôle bénéfique lors de l'entrée à l'école.

Une école faisant partie de la catégorie « proche du REP » à la rentrée 2017 accueillait, au 31 décembre 2016, 43% d'élèves de milieu modeste et 43% d'élèves allophones. Il s'agit d'une très petite école (35 élèves) pour laquelle la composition a légèrement changé entre le moment où a été prise la décision de la classer en « proche du REP » (15 novembre) et le 31 décembre 2016, date des statistiques officielles et stabilisées.

B2.e Proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé* et d'élèves allophones** selon l'école et la situation à la rentrée 2017 (REP, proche du REP, hors du REP), 2016



Lecture : chaque point correspond à une école.

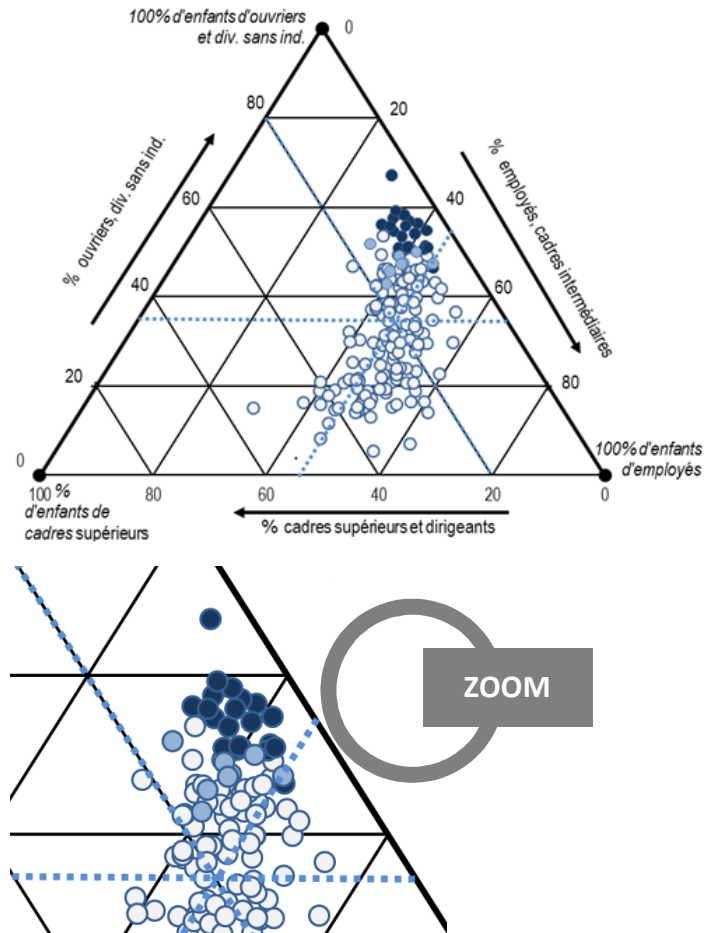
* Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers/sans indication ».

** Elèves ayant une autre langue que le français comme première langue parlée.

Source: SRED/nBDS, état au 31/12.

Dans le graphique **B2.f**, on s'intéresse à la composition sociale de la population scolaire en prenant en compte l'ensemble des trois catégories socioprofessionnelles (cadres supérieurs et dirigeants, employés et petits indépendants, ouvriers et divers/sans indication). Les écoles du REP se situent toutes dans la zone du graphique correspondant à une proportion supérieure à la moyenne cantonale d'enfants issus de milieu modeste ou défavorisé, associée à des proportions plus faibles que la moyenne cantonale d'enfants de cadres supérieurs et d'enfants d'employés.

B2.f Composition sociale de la population scolaire, selon l'école et le type d'école, 2016



Lecture du graphique B2.f

Chaque établissement scolaire est représenté par un point. La moyenne cantonale des établissements correspond à l'intersection des lignes pointillées bleues. Si tous les points (établissements) étaient regroupés autour de ce « point moyen », cela signifierait que la composition sociale de la population scolaire est identique quel que soit l'établissement.

On voit au contraire que les établissements ont une composition qui diffère sensiblement de la moyenne cantonale.

Le pourcentage d'élèves dont les parents sont *employés* se lit sur l'axe de droite et de haut en bas (de 0 à 100%) ; le pourcentage d'élèves dont les parents sont *cadres supérieurs* se lit sur l'axe du bas et de droite à gauche (de 0 à 100%) ; le pourcentage d'élèves dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est *ouvriers et divers/sans indication* se lit sur l'axe de gauche et de bas en haut (de 0 à 100%).

Plus la part d'élèves d'une catégorie sociale donnée est élevée, plus l'établissement est proche du sommet correspondant (100%).

Situation à la rentrée 2017 :

● école du REP à la rentrée 2017 ● proche du REP ○ hors du REP

Source: SRED/nBDS, état au 31/12.

Les écoles du REP accueillent des élèves aux parcours scolaires en général plus difficiles

Du fait de leurs caractéristiques socioéconomiques, les élèves fréquentant une école du REP sont un peu plus nombreux à avoir des parcours scolaires plus difficiles.

À la fin de l'école primaire, en 8P HarmoS, 16% des élèves qui étaient en REP au 31 décembre 2016 étaient en retard dans leur scolarité, contre 8% en moyenne dans les écoles qui sont hors du REP (voir **B2.g**). La proportion d'élèves en retard a diminué depuis 2008 dans les deux types d'écoles. De manière générale, les élèves en retard se caractérisent par une plus grande proportion d'allophones et d'élèves de milieu modeste ou défavorisé que les élèves « à l'heure » (ou en avance) dans leur scolarité. Leurs parcours scolaires peuvent en effet avoir été fragilisés par une arrivée d'un autre canton ou de l'étranger, ou encore par un changement d'établissement en cours de scolarité primaire, voire en cours d'année scolaire. À noter toutefois que la proportion d'élèves en retard, très variable d'un établissement à l'autre, est certes le reflet de difficultés réelles des élèves, mais probablement aussi de pratiques différentes des établissements vis-à-vis du redoublement.

B2.g Proportion d'élèves de 8P HarmoS en retard* dans leur scolarité, selon le type d'école, 2008 à 2016

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016**
Ecoles REP	20%	20%	17%	15%	16%	17%	17%	14%	16%	16%
Ecoles proches du REP										17%
Ecoles hors du REP	13%	13%	12%	12%	13%	12%	11%	9%	8%	8%

* Elèves dont l'âge en années révolues est supérieur à l'âge théorique du degré fréquenté.

** Il s'agit des proportions observées au 31 décembre 2016, selon la catégorisation en vigueur à la rentrée 2017.

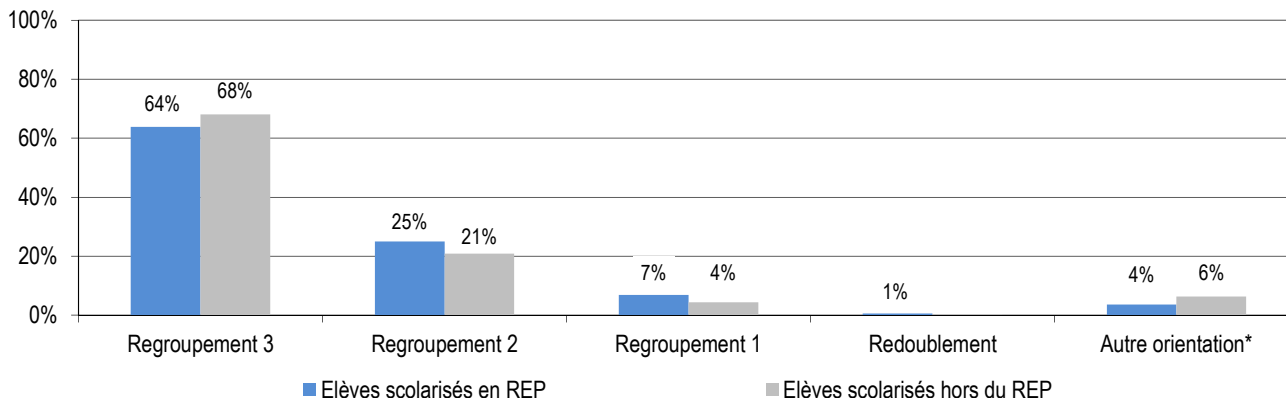
Source: SRED/nBDS, état au 31/12.

L'orientation au CO, en 2016, de la volée de 8P qui était en REP en 2015 est proche de celle des élèves qui étaient hors du REP

Les transitions vers le CO, à la rentrée 2016, de la volée d'élèves qui étaient scolarisés en 8P en 2015-16 dans une école faisant partie du REP, sont assez similaires à celles des élèves des autres écoles. La proportion d'élèves orientés dans le regroupement 3 du CO (regroupement aux exigences scolaires les plus élevées) est presque aussi importante que dans les écoles hors du REP (64% contre 68%).

B2.h Orientation en 2016 à l'issue de la 8P selon le type d'école

% d'élèves de 8P concernés



N.B. Il s'agit du regroupement fréquenté au 31 décembre 2016 par les élèves qui étaient en 8P au 31 décembre 2015.

* Orientation vers l'enseignement privé, l'enseignement spécialisé, les classes d'accueil du CO, sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF).

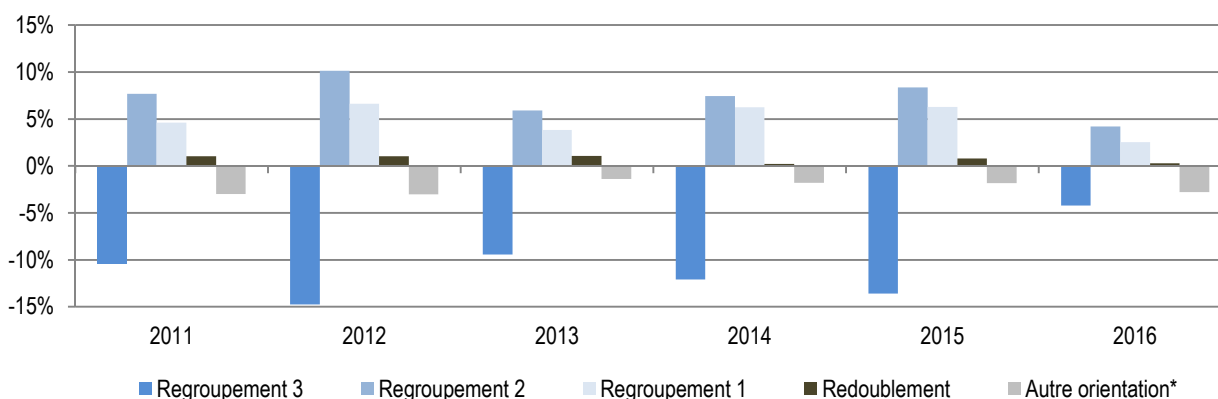
Source: SRED/nBDS, état au 31/12.

C'est la proportion la plus élevée observée depuis la mise en place du nouveau CO à la rentrée 2011, cette proportion ayant été en général nettement plus faible sur la période : entre 52% et 56% selon l'année, soit un différentiel de 10 à 15 points de pourcentage avec les élèves ayant fait leur scolarité hors du REP (voir B2.i).

Il faut toutefois relever que la volée d'élèves qui était en 8P en 2015-16 dans une école du REP comptait un peu moins d'élèves arrivés en cours de scolarité, d'élèves allophones et d'élèves de milieu modeste ou défavorisé (catégories d'élèves qui comptent proportionnellement le plus d'élèves en difficultés scolaires) que les volées précédentes. Il faudra donc vérifier si cette proportion élevée se maintient au cours des prochaines années, ou si les transitions vers le CO au 2^e semestre 2016 ont été atypiques.

B2.i Orientation à l'issue de la 8P, différentiel REP-hors REP, 2011-2016

% d'élèves de 8P concernés



Lecture : une barre située au-dessous de l'axe du 0% (cas du R3 ou de « autre orientation ») signifie que la proportion d'élèves ayant cette orientation à l'issue de la 8P est plus faible parmi les élèves du REP que parmi les élèves hors du REP ; une barre située au-dessus de l'axe du 0% (cas du R2, R1 et du redoublement) signifie que la proportion d'élèves ayant cette orientation est plus importante parmi les élèves du REP que parmi les élèves hors du REP. Par exemple, en 2011, la proportion d'élèves du REP orientés en R3 à l'issue de la 8P est inférieure de 10 points de pourcentage à celle des élèves ayant été scolarisés en 8P hors du REP.

N.B. Il s'agit du regroupement fréquenté au 31 décembre N par les élèves qui étaient en 8P au 31 décembre N-1. L'année indiquée correspond à N.

* Orientation vers l'enseignement privé, l'enseignement spécialisé, les classes d'accueil du CO, sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF).

Source: SRED/nBDS, état au 31/12.

Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Anne Soussi
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Soussi A., Nidegger C. (2015). *Le réseau d'enseignement prioritaire genevois (REP) 8 ans après son introduction*. Genève: SRED.
- Le Roy-Zen Ruffinen O., Soussi A., Evrard A. (2013). *Chiffres-clés du réseau d'enseignement prioritaire (REP)*. Genève: SRED.

Pour comprendre ces résultats

La composition du REP est celle de l'année N. Ainsi, Cayla, entré dans le REP en 2011-12, est dans la catégorie « hors du REP » avant 2011 ; Meyrin-Bellavista se trouve dans la catégorie « REP » jusqu'en 2010, puis dans la catégorie « hors du REP » à partir de 2011.

Les données les plus récentes sont celles du 31 décembre 2016. Les zooms tiennent compte de la nouvelle définition du REP prise en considération à la rentrée 2017 mais reposent néanmoins sur les données au 31 décembre 2016.

Réseau d'enseignement prioritaire (REP) : Le REP s'est constitué progressivement depuis 2006, année durant laquelle un projet pilote de réseau d'enseignement prioritaire a été lancé dans l'établissement Tattes/Gros-Chêne à Onex. En 2007, les établissements de Pâquis-Centre, Cité-Jonction/Plantaporrêts, Bachet/Palettes, Libellules, Châtelaine et Meyrin-Bellavista ont rejoint le dispositif. En 2008, les établissements Allobroges, Europe et Hugo-de-Senger en Ville de Genève, Promenades et Val d'Arve à Carouge, Avanchet-Salève, le Lignon et Balexert à Vernier ont intégré le REP, suivis en 2009 par l'établissement Livron/Golette à Meyrin. En 2010, deux établissements de plus sont entrés dans le REP à Vernier : Ranches 1 et 2 ainsi que Vernier-Place/Poussy. En 2011, Meyrin-Bellavista est sorti du REP, le niveau social de sa population scolaire s'étant amélioré. Enfin, en 2012, l'école d'Aïre et l'établissement Cayla ont intégré le REP.

Entre 2012 et 2016, plusieurs recompositions d'établissements sont intervenues (tant pour le REP qu'hors du REP). En 2016, Allobroges/Hugo-de-Senger forment un seul établissement, de même que Cayla/Europe et Promenades/Val d'Arve.

Jusqu'à la rentrée 2016, on distinguait deux catégories d'établissements (REP, hors du REP). Depuis la rentrée 2017, où chaque école est catégorisée, on en distingue trois (REP, proche du REP, hors du REP) :

– **REP :** les écoles dont la population scolaire est composée d'au moins 55% d'élèves dont les parents sont de catégorie socioprofessionnelle modeste ou défavorisée (ouvriers et divers/sans indication) au 15 novembre de l'année scolaire précédente. Pour les écoles dont la proportion d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé est comprise entre 51% et 54%, d'autres critères sont pris en compte pour déterminer l'entrée ou non en REP : au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication », plus de 55% d'élèves allophones, moyenne, au cours des trois dernières années, de la proportion d'élèves de CSP modeste ou défavorisée.

– **Proches du REP :** les écoles dans lesquelles la proportion d'élèves ayant des parents de CSP modeste ou défavorisée est comprise entre 47% et 50%, et qui présentent au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication » ou plus de 55% d'élèves allophones.

– **Hors du REP :** les écoles qui ne répondent pas aux critères ci-dessus.

Les écoles du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles proches du REP ou hors du REP : en particulier, un meilleur taux d'encadrement (environ 2 élèves de moins par poste enseignant) induisant donc moins d'élèves par classe et une meilleure dotation en enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP). De plus, dès la mise en place du REP, des postes d'éducateurs ont été créés dans les établissements du REP afin d'améliorer le climat à l'intérieur de l'école et les relations entre l'école et l'environnement extérieur (cette mesure a été étendue par la suite à d'autres établissements par région). La mise en place d'une action coordonnée des écoles avec les professionnels de l'Office médico-pédagogique ou de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (éducateur-trice-s sociaux, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s sociaux), les associations locales, les communes, etc. est par ailleurs prévue afin d'améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

Les écoles proches du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles hors du REP.

Enfants issus de milieu modeste ou défavorisé : enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codée « divers/sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.

Élèves allophones : élèves pour lesquels les parents ont déclaré une autre langue que le français sous l'item « langue maternelle (première langue parlée) » lors de l'inscription de l'enfant. Il s'agit souvent de la langue parlée couramment à la maison, mais les données récoltées ne permettent pas de déterminer si cette langue est parlée en plus ou à la place du français dans la communication familiale et si l'élève parle couramment d'autres langues. Même si l'élève parle couramment le français, il s'agit vraisemblablement pour lui d'une langue seconde, apprise après une autre langue (voire après plusieurs langues). Cette définition diffère de celle qui est retenue dans les enquêtes PISA où l'on considère la langue parlée le plus souvent à la maison (et non la première langue parlée) et qui est donc plus restrictive. Ainsi, dans PISA, environ 20% des élèves de 11^e du CO déclarent parler le plus souvent, à la maison, une autre langue que le français.

Élève en retard : élève dont l'âge en années révolues est supérieur à l'âge théorique du degré fréquenté.

Regroupements au CO : depuis la rentrée 2011, les élèves promus de l'enseignement primaire sont répartis dans les différents regroupements de 9^e CO en fonction de leurs résultats dans les trois disciplines de passage, à savoir Français I (lecture, expression), Français II (grammaire, orthographe, vocabulaire, conjugaison) et Mathématiques.

- Pour le **regroupement 1** un total minimal de 9,0 est exigé, avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 3,0.

- Pour le **regroupement 2**, un total minimal de 11,5 est exigé, avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 3,5.

- Pour le **regroupement 3**, un total minimal de 14,0 est exigé, avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 4,0.

Lien vers les données : <http://www.ge.ch/recherche-education/ris/>